ACADÉMIE DE VERSAILLES
Liberté Égalité Fraternité

Direction des services départementaux de l'éducation nationale de l'Essonne

FICHE ACTION

1er DEGRE

Dès la première absence

1 Dans l'école
Actions possibles à saisir dans ADESCO

- Appel téléphonique
- Envoi de mail à la famille
- Convocation de la famille
- Entretien avec la famille
- Compte-rendu d'entretien
- Désignation d'un référent
- Etablir une fiche de suivi
- Dépôt de la fiche de suivi

IEN

- Information de la situation à l'IEN
- Courrier rappelant le cadre réglementaire.
- Demande à la DSDEN l'envoi du courrier de rappel à l'obligation scolaire

DSDEN

- Demande d'actions supplémentaires
- Envoi du courrier de rappel à l'obligation scolaire

Dès 4 demi-journées d'absences injustifiées dans le mois

A partir de 10 journées d'absences injustifiées

2 Dans l'école
Actions possibles à saisir dans ADESCO

- Appel téléphonique
- Envoi de mail à la famille
- Convocation de la famille
- Entretien avec la famille
- Complétude du dossier de suivi
- Analyse de la situation entre professionnels
- La famille n'a pas honoré le RV
- Dépôt du dossier de suivi

IEN

- Information de la situation à l'IEN
- Demande à la DSDEN l'envoi du courrier de convocation à un entretien
- Le directeur d'école peut informer la famille de la date de convocation à la DSDEN

DSDEN

- Demande d'actions supplémentaires
- Envoi du courrier de convocation à un entretien d'absentéisme à la DSDEN
- Envoi du courrier de carence/prise d'acte
- Compte-rendu d'entretien dans ADESCO

Absentéisme persistant

3 Dans l'école
Actions possibles à saisir dans ADESCO

- Appel téléphonique
- Envoi de mail à la famille
- Convocation de la famille
- Entretien avec la famille
- Complétude du dossier de suivi
- Analyse de la situation entre professionnels
- La famille n'a pas honoré le RV

IEN

- Information de la situation à l'IEN
- Demande à la DSDEN l'envoi du courrier de saisine du procureur

DSDEN

- Demande d'actions supplémentaires
- Etude du dossier en DSDEN (DIPE 2 + CT AS)
- Saisine du procureur de la République
- Envoi du courrier à la famille informant de la saisine
- Si pas de saisine, envoi d'un courrier à l'école pour en expliquer les raisons